



Taxe de séjour – Perception

(Règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires, du 17 juin 2024)

Hébergement – Relevé mensuel

Nom l'hébergement :

Adresse de l'hébergement :

Nom de l'exploitant :

Adresse de l'exploitant :

Relevé des nuitées pour le mois de

Total des nuitées Airbnb

Total des autres nuitées :

Exonérations (art. 5 Règlement)

Nuitées soumises à la taxe :

Le soussigné certifie que les indications ci-dessus sont exactes :

Signature

Date :

Le présent décompte est à transmettre au

Service des finances, route de Lausanne 2, CP 112, 1096 Cully.

Jusqu'au 15 du mois suivant.

Une facture vous sera adressée.

La soustraction de la taxe de séjour sera poursuivie conformément à l'art. 16 du règlement.